

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.21

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoît ADDET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSES représentée par Dominique RIGHI
Anaïs HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION(S) :

OBJET : Désignation d'un représentant de la Métropole TPM au sein des Commissions d'Attributions de Logements

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville a été sollicitée par la Métropole TPM afin de désigner un représentant, également conseiller métropolitain pour assister aux Commissions d'Attributions de Logements des bailleurs implantés sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme GROSSO Delphine.

L'ASSEMBLEE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21,

VU l'article L.441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT la demande la Métropole TPM de désignation de représentants TPM aux Commissions d'Attributions de Logements,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

DESIGNE Mme GROSSO Delphine comme représentante de la Métropole TPM au sein des Commissions d'Attributions de Logements.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.